

Pour HQ, la Régie et les élus

Avant tout, identifiez votre compteur

- 1. Si vous avez un compteur électromécanique que vous voulez conserver : utilisez l'avis de non-consentement –**
 - a. écrivez vos coordonnées et la date, sauvegardez, imprimez, signez devant deux témoins et faire signer les témoins et envoyer par courrier recommandé. Gardez une copie du reçu et de la confirmation de réception (vous le trouverez dans le site de [Postes-Canada](#)) ;
 - b. envoyez une copie par courriel de votre lettre aux personnes en copie conforme (c.c.) et à [Refusons les compteurs](#) – même si la lettre envoyée par courriel ne porte pas votre signature, elle a vos coordonnées, vous n'avez qu'à ajouter votre numéro de référence de Postes Canada à votre courriel ce qui confirme que vous avez bel et bien envoyé la lettre à HQ ;
 - c. **English** : non-consent notice ([English version](#)) Instructions
- 2. Si vous voulez faire retirer un compteur à radiofréquences, « intelligent » ou pas, et vous voulez un compteur électromécanique : utilisez une des trois mises en demeure et suivez les mêmes instructions que pour l'avis de non-consentement :**
 - a. **Vous étiez EHS AVANT l'installation du compteur à radiofréquences;**
 - b. **Vous êtes devenu EHS APRÈS l'installation d'un compteur à radiofréquences;**
 - c. **Vous voulez appliquer le Principe de précaution.**
- 3. Si vous voulez faire retirer un compteur à radiofréquences dans le plus bref délai pour des raisons de santé urgentes:**
 - a. En plus d'envoyer par courriel recommandé la mise en demeure, téléphonez HQ au 1.866.332.6779 et expliquez votre situation, exigez que l'installation du compteur non communicant se fasse dans les treize (13) jours ouvrables. De préférence, enregistrez votre appel. Exigez un numéro de confirmation et faites répéter au

préposé que vous attendez que votre compteur soit changé dans les trois jours ouvrables (donne-lui la date exacte). Notez le nom de la personne à qui vous avez parlé, son numéro d'Identification, la date et heure de votre appel ;

- b. Dans le courriel aux personnes en copie conforme, ajoutez votre cas et que vous avez fait une demande de retrait dans les trois jours ouvrables dû à vos circonstances particulières. Donnez le nom de la personne à qui vous avez parlé, son numéro d'identification, date et heure de votre appel.
- c. Vous allez recevoir un compteur numérique non communicant et vous serez facturé pour le nouveau compteur et les 17 \$ mensuels pour la prise de lecture, mais ou moins les problèmes apparus/accentués vont s'atténuer (les radiations de vos voisins vont toujours atteindre votre demeure, mais l'effet d'avoir éloigné la source plus proche est déjà un bon pas).

Les documents se trouvent après ce document.